

II: Leadership national

a) *Promotion de la santé*

Bien que virtuellement tous les témoins reconnaissent largement l'existence de rapports étroits entre les facteurs sociaux, économiques et culturels dans leur influence sur l'état de santé, ils ne s'entendent pas sur le rôle que les hôpitaux devraient jouer dans les initiatives de promotion de la santé. Le Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé et le bien-être social a déclaré ceci (Rapport intérimaire sur le réseau de soins de santé au Canada):

... que les hôpitaux devraient être considérés comme faisant partie des agents de promotion de la santé au Canada et qu'il y aurait lieu d'offrir aux établissements des mesures d'incitation afin de les aider à dispenser des services de promotion de la santé.⁷⁹

M. Fyke a mentionné ceci:

Les hôpitaux et les soins actifs qu'ils offrent ne sont qu'une partie de notre programme de soins de santé, admiré partout dans le monde. Le Canada s'est concentré sur le traitement de la maladie, plutôt que sur les conséquences de la santé. L'attention à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie, les conseils sur les modes de vie, la politique publique en matière de santé et l'appui assuré par la collectivité et à la maison offrent un plus grand potentiel pour agir sur la santé des Canadiens qu'un objectif qui se limite au traitement de la maladie.⁸⁰

De même, l'AIIC affirmait ceci:

Bien qu'il soit important de s'occuper des problèmes du système de la maladie au moyen d'innovations, il est également important de recentrer les systèmes sur un meilleur équilibre entre les soins de la maladie, la réadaptation, la prévention et la promotion.⁸¹

Voici ce que disait le ministre fédéral de la Santé:

La constitution attribue effectivement au gouvernement fédéral un rôle dans la promotion de la santé ...⁸²

Le Comité est d'avis qu'un plus grand engagement national s'impose pour éduquer le public en matière de santé. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'affecter des fonds à des projets pilotes novateurs dans le domaine de la promotion de la santé.

b) *Objectifs nationaux en matière de santé*

Dans le contexte d'une politique nationale de la santé et d'un ensemble d'objectifs nationaux de santé, il faut adopter une méthode rationnelle de répartition des ressources. Ainsi que l'affirmait l'AHC:

Les objectifs de santé visent les améliorations spécifiques de l'état de santé de la population et peuvent également inclure des objectifs précis pour certains secteurs, tel celui des établissements. L'Association des hôpitaux du Canada croit qu'il est possible d'établir des objectifs nationaux de santé précis et mesurables et de mettre en oeuvre une politique articulée autour de ces objectifs. Elle déplore l'absence de mécanismes établis au niveau national pour déterminer les objectifs de santé et en mesurer la réalisation. À maintes et